

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2018-06-25/14 en date du 25 juin 2018 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (avenant n°24) et celle n° DC/2022-05-09/09 en date du 9 mai 2022 sur la définition de l'intérêt communautaire.

M. le Président précise qu'il y a lieu à présent de définir l'intérêt communautaire concernant plusieurs compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes :

- compétence « logement et cadre de vie » : ajout d'une compétence liée à la mise en place d'une aide financière pour la rénovation des façades et murs en pierres jointoyées
- compétence « environnement » : ajout d'une compétence liée au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

Il précise alors que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (dite loi « MAPTAM ») prévoit que l'intérêt communautaire n'est plus défini par les Conseils Municipaux, mais est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président fait ensuite lecture des propositions de définition de l'intérêt communautaire :

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/13

OBJET DE LA SEANCE :
Compétences

**Définition de l'intérêt
communautaire**

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Aménagement rural : Mise en place d'une charte paysagère.
- Zones d'aménagement concerté.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111413-DE
Reçu le 25/11/2022

- Elaboration en matière d'études sur le territoire communautaire du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic accessibilité des établissements recevant du public dont les collectivités sont propriétaires ou gestionnaires.
- Création, développement et maintenance d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- Création, maintien à niveau et développement des systèmes NTIC et des applications informatiques en réseau.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Participation ou soutien financier à des actions de modernisation du commerce et de l'artisanat.
- Soutien financier aux opérations de création de multiple rural communal à vocation strictement locale.

Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Elaboration d'une zone de développement éolien sur le territoire communautaire.
- Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial
- Participation à la création et à la gestion d'un service public de la performance énergétique de l'habitat en lien avec le Département de la Haute-Loire et des EPCI de son territoire

Politique du logement et du cadre de vie :

- OPAH pour l'aménagement du Parc Immobilier bâti.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - Aménagement d'un terrain pour accueillir un Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés
- Rénovation du petit patrimoine d'intérêt communautaire :
 - Four banal à Montregard
- Aide à la rénovation des façades et des murs en pierres jointoyées des bâtiments situés en centre-bourg

En matière de politique de la ville :

- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance :
 - Etude, installation et maintenance d'un système de vidéosurveillance sur des axes de circulation situés sur le territoire communautaire
 - Animation et fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111413-DE
Reçu le 25/11/2022

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :
 - Aménagement et entretien d'une Voie Verte de Riotord à Raucoules via les communes de Dunières et Montfaucon
- Maintenance du réseau d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Construction, Entretien et Fonctionnement d'Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Aménagement et gestion d'équipements de lecture publique :
 - Constructions et équipements des bibliothèques et relais communaux.
 - Gestion du personnel intercommunal ayant en charge sa mise en réseau et son animation.
 - Organisation de manifestations pour promouvoir la lecture publique.
 - Acquisition de fonds d'ouvrages spécialisés mis à disposition des bibliothèques.
 - Mise en place, maintenance et suivi d'un réseau informatique.
- Soutien ou organisation de l'école intercommunale de musique.
- Organisation et financement d'interventions musicales dans les écoles maternelles et primaires, situées sur le territoire communautaire.
- Construction, entretien et gestion d'une piscine à Dunières.
- Construction d'un centre de remise en forme à Saint-Bonnet-le-Froid.
- Aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières
- Acquisition, gestion et mise à disposition de matériel d'animation et technique.
- Contrôle technique du matériel sportif et des aires de jeux.
- Acquisition de matériels informatiques pour mise à disposition des écoles primaires.

Action sociale d'intérêt communautaire

- Soutien des objectifs de la mission locale pour l'insertion des jeunes.
- Organisation du service de portage de repas à domicile.
- Soutien à la distribution de colis alimentaires d'urgence en faveur des personnes défavorisées en partenariat avec les structures institutionnelles et associatives du territoire.
- Politique en faveur de la petite enfance :
 - Création et gestion d'un relais assistantes maternelles.
 - Création et gestion des crèches / haltes-garderies.
- Politique en faveur de la jeunesse (hors temps scolaire et hors restauration scolaire) :
 - Gérer et développer les accueils de loisirs sans hébergement et espaces jeunes du territoire (temps extrascolaire).
 - Gérer ou participer au financement du temps périscolaire sur le territoire.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111413-DE
Reçu le 25/11/2022

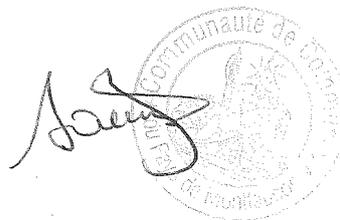
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5214-16 modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (avenant n°24),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les définitions de l'intérêt communautaire présentées ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que cette délibération annule et remplace celle du 9 mai 2022 reçue par le contrôle de légalité le 16 mai 2022,
- charge Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111413-DE
Reçu le 25/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le